

République Française

Département de l'Ariège

Commune de  
Ferrières sur Ariège

## Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Lundi 5 octobre 2015, à 18h00***  
***Salle du Conseil Municipal***

### Ordre du Jour :

- Plan Communal de Sauvegarde,
- Désignation d'un délégué au CLSPD,
- Demande de réservation du lot n°5 du lotissement Le Bernet,
- Modification du contrat de location de la salle du Foyer rural au GRETA,
- Proposition de modification du régime indemnitaire des agents communaux,
- Budget : décision modificative,
- Attribution de subventions aux associations,
- Préparation du budget 2016,
- Préparation de la commémoration du 11 novembre,
- Organisation de la fête de Ferrières 2016,
- Questions diverses.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

***A FERRIERES SUR ARIEGE le 28 SEP. 2015***

Le Maire,  
Paul Hoyer



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'PH' or similar initials, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'FERRIERES SUR ARIEGE' and 'REPUBLIQUE FRANCAISE' around the perimeter.

Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

***Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal***

L'an deux mil quinze et le cinq octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de RODRIGO Martine à CABALLERO Alain.

**Absente excusée** : RODRIGO Martine.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : THOMAS Pascal.

*Date de la convocation : le 28 septembre 2015.*

**OBJET :**  
**DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CONSEIL LOCAL DE**  
**SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**  
**(CLSPD)**

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, représentante de la commune auprès du CLSPD.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de désigner Madame Martine DOUMENC-CAUBERE en qualité de représentante de la commune de Ferrières-sur-Ariège au CLSPD,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision,

Et transmet cette délibération au bureau du CLSPD.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 7 OCT. 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 7 OCT. 2015

Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
Commune de **FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal*

L'an deux mil quinze et le cinq octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de RODRIGO Martine à CABALLERO Alain.

**Absente excusée** : RODRIGO Martine.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : THOMAS Pascal.

*Date de la convocation* : le 28 septembre 2015.

**OBJET :**  
**COMMERCIALISATION DU LOT N°5 DU LOTISSEMENT  
COMMUNAL LE BERNET**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un lot reste à vendre sur le lotissement communal.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°44/2013 du 2 décembre 2013 fixant le prix de vente des terrains à 54,30 € H.T le m<sup>2</sup> (cinquante quatre Euros et trente centimes),

Vu la délibération n°2014/30 du 5 juin 2014 attribuant les lots de 1 à 5 du lotissement,

Vu la délibération n°2014/47 du 13 octobre 2014 attribuant les lots n°2 et 3 du lotissement suite à désistements,

Considérant que plusieurs demandes d'acquisition de parcelles au sein du lotissement par des particuliers sont arrivées en mairie sur liste d'attente, telles que classées par ordre d'arrivée, dans le tableau ci-dessous :

DATES ET ORDRE D'ARRIVEE		NOM – PRENOM - ADRESSE	RESERVATION DES LOTS
1	25/03/13	Monsieur et Madame FELICIO 36 Bis avenue de Lérida 09000 FOIX	DESISTEMENT
2	13/04/13	Monsieur CATHALA Jean-Marc 4 Résidence les Myrtilles 09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE	DESISTEMENT
3	08/07/13	Madame VALERA Samira 20 route de Roquefort, Le Vignoble 09000 FOIX	N'A PLUS DONNE SUITE
4	12/07/13	Monsieur et Madame BOULANJOUJ 210 Cité Pierre FAUR 09000 FOIX	ACQUISITION DU LOT N°4
5	24/07/13	Madame CAILLIEZ 22 Impasse Louis Vergé 09000 FOIX	DESISTEMENT
6	20/08/13	Madame CAZALAS DEL PONTE 1 Résidence les Aulnes 09000 FERRIERES-SUR-ARIEGE	DESISTEMENT
7	29/01/14	Monsieur SAID Aziz 216 Cité Pierre FAUR 09000 FOIX	ACQUISITION DU LOT N°1

Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil quinze et le cinq octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de RODRIGO Martine à CABALLERO Alain.

**Absente excusée** : RODRIGO Martine.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : THOMAS Pascal.

*Date de la convocation : le 28 septembre 2015.*

**OBJET :**  
**LOCATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL  
ET DE LA CUISINE AU GRETA - RÉVISION DU LOYER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibérations n°34/2013 du 2 septembre 2013 et 42/2013 du 16 septembre 2016, il avait accepté de louer la salle du Foyer rural à l'organisme de formation, le GRETA, au tarif de 1 700 Euros (mille sept cents Euros) par mois.

Cependant, le GRETA a sollicité du Conseil Municipal qu'il revoie le mode de location de la salle. En effet, le GRETA n'utilisant pas le bâtiment durant les vacances scolaires, Monsieur le Maire propose de louer la salle du Foyer et la cuisine à la semaine au prix de 425 € TTC (quatre cent vingt cinq euros) la semaine.

Où l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- de fixer le tarif de location de la salle du Foyer rural et de la cuisine au GRETA à la semaine au prix de 425 € TTC (quatre cent vingt cinq euros) la semaine,
- de prendre un avenant au contrat de location.

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération, notamment, à signer toutes les pièces afférentes à cette location.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Au registre sont les signatures.


Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 7 OCT. 2015

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 7 OCT. 2015

  
Le Maire,  
Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
 09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil quinze et le cinq octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de RODRIGO Martine à CABALLERO Alain.

**Absente excusée** : RODRIGO Martine.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : THOMAS Pascal.

*Date de la convocation : le 28 septembre 2015.*

**OBJET :**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°3**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Pascal THOMAS, Adjoint aux finances informe le Conseil Municipal que suite à l'intégration dans l'inventaire communal des parcelles cédées par Monsieur Fernand LAGUERRE à la commune (cf délibération n°2015/56 du 28 juillet 2015), il convient d'alimenter les articles 2117 chapitre 041 pour 150 € (cent cinquante Euros) et 10251 chapitre 041 pour 150 € (cent cinquante Euros).

Afin de régulariser cette opération et pour l'équilibre des comptes du budget, il convient de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 2117/041: bois et forêts		150
R 10251/041: Dons et legs en capital		150
D 2117/21 opération 12	150	
R 1323/13	150	

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2015/19 du 9 mars 2015 approuvant le budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Pascal THOMAS, d'effectuer des virements de crédits tels que décrits plus haut,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
 le caractère exécutoire de cet acte le: **- 7 OCT. 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

- 7 OCT. 2015

Le Maire,  
 Paul HOYER



Département de l'Ariège  
**Commune de FERRIERES SUR ARIEGE**  
 09000

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil quinze et le cinq octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

**Présents** : BERNARD Jean-Luc, BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CATHALA Jean-Marc, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine, THOMAS Martine, THOMAS Pascal.

Procuration de RODRIGO Martine à CABALLERO Alain.

**Absente excusée** : RODRIGO Martine.

**Absent**: PEREIRA Jean-Claude.

**Secrétaire de séance** : THOMAS Pascal.

*Date de la convocation : le 28 septembre 2015.*

**OBJET :**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°4**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Pascal THOMAS, Adjoint aux finances informe le Conseil Municipal qu'il convient d'alimenter l'article 6817 chapitre 11 de 5 912,54 € (cinq mille neuf cent douze euros et cinquante quatre centimes) pour loyers impayés à la commune.

Afin de régulariser cette opération et pour l'équilibre des comptes du budget, il convient de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 60612 : Énergie électricité	5 912,54 €	
<b>TOTAL D 011:Charges à caractère général</b>	<b>5 912,54 €</b>	
D 6817 : Dotations aux provisions et dépréciation d'actifs		5 912,54 €
<b>TOTAL D 68: Dotations aux provisions</b>		<b>5 912,54 €</b>

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2015/19 du 9 mars 2015 approuvant le budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Pascal THOMAS, d'effectuer des virements de crédits tels que décrits plus haut,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: **- 7 OCT. 2015**

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **= 7 OCT. 2015**

Le Maire,  
 Paul HOYER

